

## Maîtrise des pollutions d'origine agricole

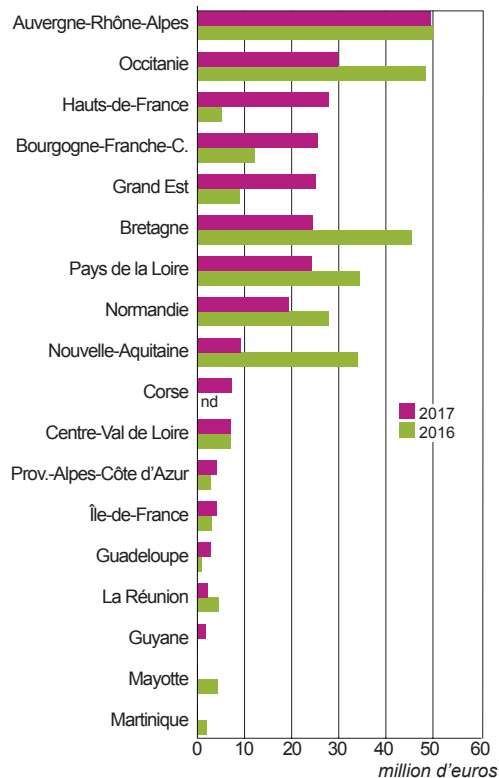
Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA), instauré en 2014, a succédé au plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) et au plan végétal pour l'environnement (PVE). Il a pour but de favoriser principalement des investissements productifs. En 2017, 256 millions d'euros ont été engagés au titre de ce plan (281 millions d'euros en 2016).

Le plan Ecophyto 2 (qui a succédé à Ecophyto en 2016) cherche à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Il dispose d'un budget total de 41 millions d'euros par an, financé par la redevance pour pollution diffuse (RPD). 37 millions d'euros ont été engagés durant l'année budgétaire de 2016, et 41 en 2017. Il permet notamment le financement du vaste réseau de fermes pilotes DEPHY, qui mutualise les bonnes pratiques pour réduire l'usage de pesticides.

Enfin, la dégradation de la qualité des eaux au sein de l'UE a conduit à définir des zones vulnérables. Celles-ci ont été redéfinies en 2015 et désignent toutes les zones qui alimentent les eaux atteintes par la pollution par les nitrates. Dans ces zones, les agriculteurs sont soumis à des exigences environnementales plus fortes, comme par exemple le respect de périodes d'interdiction d'épandage.

## Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations

### Dépense publique engagée<sup>1</sup> annuelle



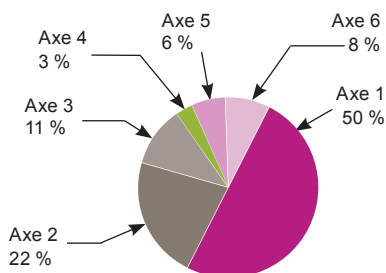
1. Sont comptabilisés les aides aux investissements productifs des exploitations agricoles (mesure 401), à la transformation et à la commercialisation (mesure 402 hors IAA) et aux investissements non productifs (mesure 404).

Source : MAA – Requête OSIRIS

8

### Plan Ecophyto 2

• montants engagés en 2016 et 2017

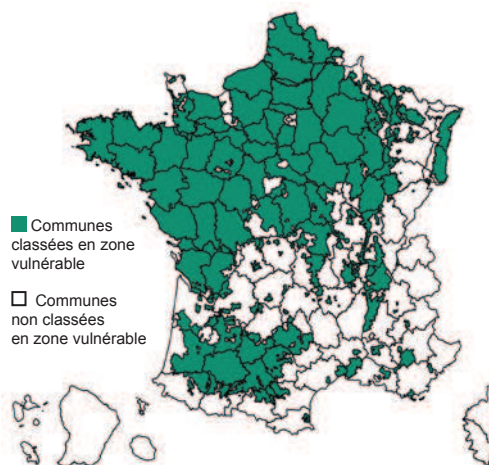


- Axe 1 : Incitations aux changements de pratiques (dont CEPP, DEPHY, 30000)
- Axe 2 : Recherche et innovation
- Axe 3 : Évaluer et maîtriser les risques et impacts sur la santé et l'environnement
- Axe 4 : Jardins, espaces végétalisés et infrastructures
- Axe 5 : Politiques publiques, territoires et filières (dont déclinaison régionale, projets collectifs, AB, etc.)
- Axe 6 : Communication et simplification de la gouvernance

Source : Agence française de la biodiversité

### Zones vulnérables aux nitrates

2015



Source : EauFrance - Sandre

## Maîtrise des pollutions dans les IAA

En 2016, les industriels de l'agroalimentaire ont consacré 206 millions d'euros en investissements ou études pour protéger l'environnement, soit 54 millions de moins qu'en 2015. 37 % des établissements agroalimentaires ont réalisé ce type d'investissements contre 41 % un an auparavant. Les établissements de boulangerie-pâtisserie, qui possèdent le moins d'installations susceptibles de présenter un danger pour l'environnement, sont les moins nombreux à s'engager.

Grande consommatrice d'eau pour le lavage et le traitement industriel des matières premières ou pour le nettoyage des équipements de production, l'industrie agroalimentaire investit surtout dans le domaine des eaux usées (45 % en 2016) et dans la lutte contre le réchauffement climatique (19 %). La protection de la qualité de l'air est l'autre poste d'investissements important (13 %).

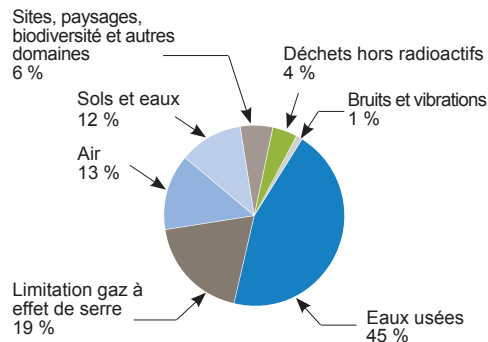
En 2016, les dépenses courantes des IAA pour protéger l'environnement ont atteint 553 millions d'euros, en baisse de 8 % par rapport à 2013. Plus de deux tiers de ces dépenses sert à payer les redevances et taxes, essentiellement liées aux déchets et à l'eau et environ un quart est dédié au fonctionnement des équipements antipollution. Le reste des dépenses est consacré au management environnemental (certification aux normes ISO, formation...) ou à diverses fins (primes d'assurance...).

## Investissements et études pour protéger l'environnement en 2016

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Investissements	Études	Total inv. et études	Part des étab. ayant investi <sup>1</sup>
	million d'euros			%
Viande & prep. Viande	15,6	1,9	17,4	29
Poisson, crust., etc.	3,2	0,2	3,4	56
Fruits et légumes transf.	14,1	3,0	17,1	54
Huiles et graisses	5,2	1,6	6,7	70
Produits laitiers	28,0	1,7	29,7	58
Grains ; amylicés	13,6	1,5	15,1	28
Boulang.-pâtis. & pâtes	15,8	2,1	17,8	23
Autres prod. Aliment.	47,8	6,1	53,8	37
Aliments pour animaux	13,4	1,0	14,4	32
Boissons	27,4	2,5	30,0	55
<b>Ensemble IAA</b>	<b>184,0</b>	<b>21,5</b>	<b>205,5</b>	<b>37</b>

1. Ou ayant réalisé des études.

### Investissements par domaine



Champ : établissements de 20 salariés et plus des IAA, hors tabac. Sources : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2016, traitements SSP

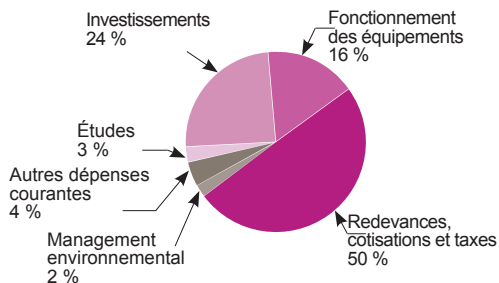
8

## Dépenses des IAA pour protéger l'environnement en 2016

### Dépenses courantes

	million d'euros
Redevances, cotisations et taxes	377
dont liées à l'eau	74
aux déchets	152
Fonctionnement des équipements dédiés à la protection de l'environnement	125
coûts internes	72
achats de service	53
Management environnemental	18
Autres dépenses courantes	33
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>553</b>

### Dépenses totales



Champ : établissements de 20 salariés et plus des IAA, hors tabac. Sources : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2016, traitements SSP

## Maîtrise des pollutions dans les IAA

Trois principaux types de déchets sont produits par l'industrie agroalimentaire (IAA) : les déchets banals, les boues et effluents et les déchets organiques. La nature du déchet dépend de l'activité. Les déchets organiques d'origine végétale sont essentiellement produits dans le secteur des fruits et légumes transformés, les autres déchets organiques dans les secteurs de la viande et des produits laitiers. Ces secteurs sont également des producteurs importants de boues et effluents, mais de façon moindre que ceux du travail des grains et de la fabrication de produits amylacés et des autres produits alimentaires (fabrication de sucre, de chocolat et confiserie, de plats préparés, ...).

La production de déchets banals par les IAA s'est établie à 879 000 tonnes en 2012. Près de la moitié sont des déchets composés de matières différentes : verre, plastiques, textiles ... Un quart sont des déchets de papiers-cartons principalement d'emballages.

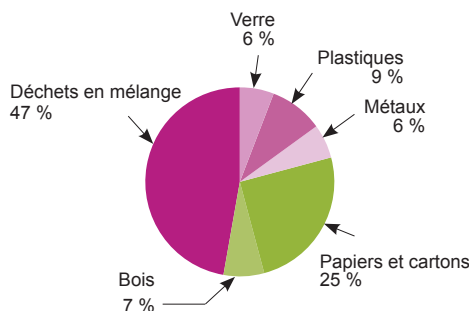
Les IAA ont produit 1 241 000 tonnes de déchets organiques d'origine végétale et 2 140 000 tonnes d'autres déchets organiques (animaux et végétaux en mélange), ce qui représente la quasi-totalité de la production nationale concernée. Ces déchets organiques sont majoritairement valorisés.

En 2012, 2 960 000 tonnes de boues et effluents (matière sèche) ont été produits par les IAA, soit 40 % de la totalité des tonnages produits par l'industrie. Ces effluents sont principalement répandus ou traités en stations d'épuration.

## Production de déchets par les IAA en 2012

Industries agroalimentaires par secteur (Naf rév. 2)	Boues et effluents	Organique d'origine végétale	Autres déchets organiques	Déchets <sup>1</sup> banals
	<i>milliers de tonnes<sup>2</sup></i>			
Viandes	440	36	898	113
Poisson	49	0	110	36
Fruits et légumes transformés	181	849	3	76
Huiles et graisses	3	16	21	9
Produits laitiers	260	2	895	129
Grains ; amylacés	659	36	6	31
Boulang.-pâtis. & pâtes	11	111	104	133
Autres prod. aliment <sup>3</sup>	1 169	90	81	191
Aliments pour animaux	25	10	22	45
Boissons	163	89	0	116
<b>Ensemble IAA</b>	<b>2 960</b>	<b>1 241</b>	<b>2 140</b>	<b>879</b>

### • Production de déchets banals selon la nature du déchet



1. Déchets constitués de verre, papier, carton, plastique, métal, bois ou déchets en mélange. Non compris les déchets minéraux, véhicules et équipements hors d'usage, déchets de cantine ...

2. Équivalent extrait sec pour boues et effluents.

3. Y compris sucreries.

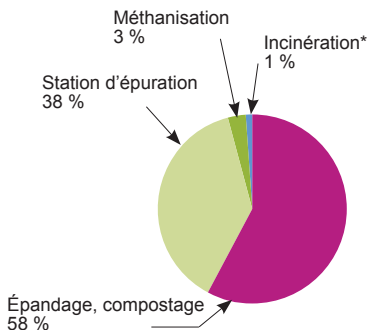
Champ : établissements agroalimentaires de 10 salariés et plus.

Source : Insee - Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie

8

## Mode de traitement des boues et des déchets banals en 2012

### • Pour les boues et effluents



\* Avec et sans valorisation énergétique.

Champ : établissements agroalimentaires de 10 salariés et plus.

Source : Insee - Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie

### • Pour les déchets banals des principales activités

